

Communiqué de presse - 18 mars 2021, Bobigny

Le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Education Nationale signent la charte Agora : pour une éducation renforcée aux médias dans les collèges

Après l'appel lancé aux professionnel.le.s des médias par Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, à la suite de l'attentat islamiste qui a coûté la vie à Samuel Paty, le Département de la Seine-Saint-Denis vient de signer avec l'Education Nationale une charte pour son dispositif « Agora ». Celle-ci permet de poser les objectifs et principes de ce dispositif d'éducation renforcée aux médias, avec l'intervention des journalistes volontaires et associations dans les 130 collèges publics de Seine-Saint-Denis.

Alors que la semaine de la presse et des médias débute lundi 22 mars, la charte du dispositif Agora a été signée en présence de Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, d'Emmanuel CONSTANT, Vice-Président en charge de l'Education, d'Antoine CHALEIX, Directeur académique des services de l'Education Nationale, d'Anne DE COUDENHOVE, journaliste à TF1 et des associations Citoyenneté Jeunesse et F93. La charte Agora concrétise la volonté de l'ensemble des acteurs concernés d'accentuer l'éducation aux médias dans les collèges de la Seine-Saint-Denis.

[Charte Agora à retrouver en pièce jointe](#)

Agora est un dispositif qui vient compléter les actions entreprises depuis plusieurs années par le Département de la Seine-Saint-Denis, comme la mise en place d'un partenariat avec l'association Cartooning for Peace de Plantu ou de résidences de journalistes. Faire parrainer les 130 collèges du Département par des professionnel.le.s du monde des médias témoigne de l'engagement du Département pour soutenir davantage les enseignant.e.s dans l'enseignement aux médias et au numérique, à l'éveil de l'esprit critique et à la liberté d'expression. Le programme Agora a pour ambition de rendre l'éducation aux médias accessible à tou.te.s les élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.

En partenariat avec les journalistes volontaires, le Département et l'Education Nationale ont élaboré le dispositif Agora sous forme de 4 niveaux d'engagement possibles:

- **Niveau 1 / Actions Agora** : Animation d'actions ponctuelles à l'échelle du collège par les marraines/parrains journalistes (conférences, débats et rencontres avec une ou plusieurs classes – 2 à 8 heures par an), sur des thématiques larges (découverte des métiers du journalisme, atelier-débat ciblé, accompagnement à l'élaboration d'un média...)

- **Niveau 2 / Parcours Agora** : Conçus sur le modèle des parcours « La Culture et l'art au collège » (CAC), ces parcours, à l'échelle d'un groupe classe, consisteront en l'animation, par les marraines/parrains, de projets combinant des rencontres avec des acteur.rice.s ou des institutions à dimension citoyenne (10 heures), d'engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne (20 heures), de temps d'échanges et de débats en lien avec les connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (10 heures).
- **Niveau 3 / Résidences Agora** : Depuis 2017, le Conseil départemental invite chaque année des journalistes ou collectifs de journalistes pour 6 à 8 mois de résidence au sein des collèges du département. Ces projets d'éducation aux médias et à l'information privilégient l'entrée par la pratique journalistique et se déclinent entre temps d'ateliers pratiques en classe (40 heures) et sur le terrain, séances dédiées aux notions clés du journalisme et parcours culturel.
- **Niveau 4 / Collège expérimental Agora** : Ce collège placera l'éducation aux médias et à l'information au cœur de son projet d'établissement, afin d'imprégner l'ensemble des projets et approches pédagogiques et d'initier de nouvelles dynamiques éducatives. Bénéficiant de moyens financiers spécifiques et pluriannuels apportés par le Conseil départemental, il sera assisté par différents partenaires et aura vocation à devenir une ressource pour la communauté éducative du territoire.

Avant leurs interventions dans les collèges, l'ensemble des journalistes volontaires ont pu bénéficier d'une demi-journée de sensibilisation dispensée par le Département et l'Education Nationale afin d'être sensibilisé.e.s aux enjeux éducatifs et pédagogiques de l'Education aux Médias et à l'Information dans les collèges de Seine-Saint-Denis.

La prochaine étape du programme sera le 1er avril, où un premier appariement aura lieu pour attribuer un collège aux journalistes qui ont répondu positivement à l'appel du Département. Ils.Elles en deviendront alors officiellement parrains/marraines et pourront commencer à travailler avec les équipes pédagogiques pour organiser les actions qu'ils.elles souhaitent mettre en place.

« Nous sommes très heureux avec Emmanuel Constant, Vice-président en charge de l'Education, de signer cette charte aux côtés de l'Education Nationale et de l'ensemble des parties prenantes du dispositif Agora. Cette charte vient concrétiser l'engagement des journalistes qui se sont porté.e.s volontaires après notre appel pour renforcer l'éducation aux médias et à la liberté d'expression dans tous les collèges de Seine-Saint-Denis aux côtés des enseignant.e.s. Nous voulons avec ce programme épauler les équipes pédagogiques afin de donner les moyens aux élèves de développer leur esprit critique dans une société toujours plus connectée, et de devenir des citoyennes et citoyens actif.ve.s, éclairé.e.s et responsables de demain ».

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74